

Pro Senectute Suisse
Lavaterstrasse 60 · Case postale · 8027 Zurich

Département fédéral de l'intérieur
Secrétariat général SG-DFI
Inselgasse 1
3003 Berne

Zurich, 20 juin 2026

Direction · Alain Huber

Téléphone +41 44 283 89 89

E-mail alain.huber@prosenectute.ch

Consultation sur la révision de la loi sur l'assurance-maladie : adaptation de la franchise

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous associer à la procédure de consultation relative à la révision de la loi sur l'assurance-maladie – adaptation de la franchise.

Pro Senectute Suisse salue la volonté de réaliser des économies dans le domaine de la santé tout en préservant la santé de la population. La hausse des primes d'assurance-maladie et des coûts de la santé met un nombre croissant de personnes en difficulté et pèse sur le système de santé. Il est clairement nécessaire d'agir et de préserver la solidarité entre les générations.

Avec l'âge, les soins médicaux deviennent souvent indispensables. En particulier en cas de maladies chroniques et de consultations médicales fréquentes, une charge financière vient ainsi s'ajouter aux soucis liés à la santé. Les réductions de primes ainsi que le remboursement des frais de maladie et d'invalidité par les prestations complémentaires apportent à cet égard un soutien important. En même temps, les effets de seuil créent de nouvelles difficultés pour les personnes qui ne remplissent pas, de justesse, les conditions donnant droit aux prestations complémentaires, ou qui ne bénéficient d'aucune réduction de primes, ou d'une réduction limitée. Les différences d'application entre les cantons ainsi que le non-recours aux prestations sociales représentent également des défis.

Augmenter la franchise touche fortement les seniors

Le rapport explicatif montre qu'une large majorité des personnes âgées de 81 à 85 ans optent pour la franchise minimale. Le besoin de soins et de traitements médicaux augmente particulièrement durant les derniers mois de vie, ce qui concerne donc naturellement avant tout les personnes très âgées, et entraîne une hausse des coûts de la santé. Pro Senectute Suisse considère d'un œil critique le relèvement prévu de la franchise annuelle minimale à 400 francs. Dans de nombreux cas, les personnes âgées sont plus fortement touchées par cette hausse. Certaines disposent d'une marge de manœuvre financière limitée et ne peuvent guère

influer sur leurs besoins en prestations médicales, en particulier lorsqu'elles souffrent d'une maladie ou ont besoin de médicaments particuliers. L'augmentation des coûts de la santé alourdit encore la part des frais restant à la charge des assurés, ce qui pèse davantage sur les personnes à bas revenu. Pro Senectute est régulièrement confrontée à ces situations difficiles dans le cadre de ses consultations sociales. Les coûts de la santé figurent souvent parmi les questions financières abordées en consultation.

Effets incertains sur l'évolution des primes

Le relèvement de la franchise et le mécanisme d'adaptation pourraient avoir pour conséquence que certaines personnes aient moins souvent recours à des prestations médicales, ou trop tardivement. Renoncer à consulter un médecin pour des raisons financières peut entraîner, à long terme, des coûts encore plus élevés. Les personnes atteintes de maladies chroniques dépendent d'une prise en charge médicale et doivent pouvoir consulter un médecin. Du point de vue de Pro Senectute Suisse, les conséquences financières concrètes du projet sur l'évolution des primes sont incertaines.

Les adaptations prévues feront peser la charge principalement sur les groupes de population les plus vulnérables. Elles affaiblissent en outre le principe de solidarité au sein du système de santé. Pro Senectute Suisse juge cette perspective problématique.

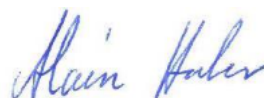
Principal centre de compétences pour les questions liées à la vieillesse, Pro Senectute Suisse s'engage en faveur de la qualité de vie, d'un accès facile aux soins de santé et de l'égalité des chances jusqu'à un âge avancé. Elle se tient toujours à la disposition de l'administration fédérale en tant qu'interlocutrice fiable et bénéficiant d'un large réseau de professionnels.

En vous remerciant de prendre en compte notre prise de position lors du remaniement du projet de loi, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Pro Senectute Suisse



Alenka Bonnard
Présidente du conseil de fondation



Alain Huber
Directeur